REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ANTIBES JUAN LES PINS, en qualité d'organisateur administratif, et le TEAM AUTO RACING LEVENSOIS, en qualité d'organisateur technique, organisent les 8 et 9 juillet 2017, avec le concours de la ville de LEVENS une compétition automobile dénommée :

2ème COURSE DE COTE DE LEVENS

Cette compétition compte pour :

- **La Coupe de France de la Montagne 2017 coefficient 1**
- **Le Championnat de la Ligue Régionale Automobile PACA des Courses de Côte.**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale PACA sous le numéro 37 en date du 28/ 04/2017, ainsi que sous le permis d'organisation numéro 429 en date du 28/04/2017.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Myriam VINCENT	Licence	n° 1527
Commissaires Sportifs	Mme Michèle TURQUAY.	Licence	n° 55095
	Mme Denyse GHIGO.	Licence	n° 1968
Directeur de Course	Mr Gérard GHIGO	Licence	n° 1967
Directeur de Course Adjoint	Mr Robert RICHARD	Licence	n° 44762
Commissaires Techniques B	Mr Philippe PRADO	Licence	n° 56333
Commissaires Techniques adjoints	Mr Jean-Pierre FORESTELLO	Licence	n° 11620
	Mr Gérard DAUMAS	Licence	n° 7191
	Mr Jean-Marc GRILLI.	Licence	n°234783
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Guillaume CHEDEVILLE	Licence	n°182052
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Aurore FOTIA	Licence	n°199244
	Mme Isabelle FORESTELLO.	Licence	n°138486
Chargé des Commissaires de route	Mr Arnaud LESTRADE.CARB	Licence	n°210977
Chronométreurs	Mme Marie RICHARD	Licence	n° 49602
	Mr Michel GETTO.	Licence	n° 1525
Délégué RTS	Mr Patrice POCHON	Licence	n°11563

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le lundi 3 juillet 2017 à minuit.

Publication de la liste des engagés le jeudi 6 juillet 2017.

Vérifications administratives le samedi 8 juillet 2017 de 13h30 à 18h30 devant l'école maternelle « les oliviers » 58 route de Duranus 06670 LEVENS.
Vérifications techniques le samedi 8 juillet 2017 de 13h45.à 18h45 heures.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le samedi 8 juillet 2017 à 20h30.
Briefing des commissaires le dimanche 9 juillet 2017 à 7h30 sur la ligne d'arrivée de la course (M 19 virage de la déchetterie) 06670 LEVENS.
Briefing des concurrents : briefing écrit remis aux concurrents lors des vérifications administratives contre émargement.

Essais

Essais chronométrés le dimanche 9 juillet 2017 de 8h30 à 12h00.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 9 juillet 2017 à 12h30.

Course

1ère montée le dimanche 9 juillet 2017 à partir de 13h30
2ème montée le dimanche 9 juillet 2017 à partir de 15h45
3ème montée le dimanche 9 juillet 2017 à partir de 16h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc d'arrivée.
La remise des prix aura lieu, après validation et affichage des résultats définitifs, le dimanche 9 juillet 2017 à 19h30 sur la ligne d'arrivée (M19 virage de la déchetterie).
Les concurrents recevront leur chèque par courrier entre le 15 et le 20 juillet 2017. Tout concurrent absent lors de la remise des prix ne pourra prétendre à aucune récompense.
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le samedi 8 juillet 2017 à 18 heures Ecole maternelle « les oliviers » 58 route de Duranus 06670 LEVENS.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 8 juillet 2017 de 13h30 à 18h30 heures, à l'école maternelle « les oliviers » 58 route de Duranus 06670 LEVENS, pour TOUS les concurrents.

Vérifications techniques le samedi 8 juillet 2017 de 13h45 à 18h45 - Ecole maternelle « les oliviers » 58 route de Duranus 06670 LEVENS pour TOUS les concurrents.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage de Tourrette 175 avenue du canton de Levens 06690 TOURRETTE LEVENS
Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 8 juillet 2017 à 18h45.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des concurrents autorisés à prendre part aux essais sera affichée au parc concurrents (école maternelle « les oliviers » 06670 LEVENS), après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 8 juillet 2017 à 18 heures Ecole maternelle « les oliviers » 58 route de Duranus 06670 LEVENS

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : ASA Antibes 11 rue d'Alger 06600 ANTIBES - contact@antibes-rallye.com jusqu'au lundi 3 juillet 2017 à minuit.
Les frais de participation sont fixés à 350€, réduits à 180€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. L'engagement des licenciés à l'ASA Antibes et des Féminines est ramené à 150€
Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.
Chèque à l'ordre du : TEAM AUTO RACING LEVENSOIS

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Les publicités (obligatoire et optionnelle) seront précisées par additif ultérieur.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 2ème Course de Côte de LEVENS se déroule sur la M19 dans le sens Duranus – Levens.
La course se déroulera en .3 montées.
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
Départ : M19 (Lieu-dit « Polonia »)
Arrivée : M19 (100 m avant la déchetterie de Levens)
Pente moyenne : 3.5%
Longueur du parcours : 1.933 Kms
Modalités de retour au départ : en convoi dans le sens inverse de la course.
Parc de départ M 19 *(50m après le lieu dit « Polonia)*
Parc d'arrivée M 19 *(200 m après le virage de la déchetterie)*

6.2P. ROUTE DE COURSE

En convoi, dans le sens inverse de la course.

6.3P. FILE DE DEPART

Sur la M 19 (lieu-dit « Polonia) »

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent est situé à l'école maternelle « Les Oliviers » 58 route de Duranus 06670 LEVENS.
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00, le samedi 8 juillet 2017.
Les remorques devront être garées sur le parking de la Sirolaise (virage de la déchetterie).

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final est obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés. Il est situé sur la M 19 *(200 m après le virage de la déchetterie)*

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : Ecole maternelle « les oliviers » 58 route de Duranus 06670 LEVENS
- Pendant les essais et la course : Après la chicane d'arrivée, dans le renfoncement gauche du virage de la déchetterie et : Ecole maternelle « les oliviers » 58 route de Duranus 06670 LEVENS
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée M 19 *(200 m après le virage de la déchetterie)*

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à l'école maternelle « les oliviers » 58 route de Duranus 06670 LEVENS
Téléphone permanence n° 06 61 94 80 69
Centre de secours le plus proche : SAMU – Téléphone : 15
Hôpital Pasteur 2 Lieu : NICE Téléphone n° 04 92 03 77 77

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. Prix

Classement général :	1er	180 €		
	2ème	120 €		
	3ème	80 €		
Classement féminin :	1ère	150 € 4 partantes et plus		
		80€ de 1 à 3 partantes		
Classement par classes :	2 à 3 partants :	1er : 70 €	6 partants et plus :	1er :120 €
	4 à 5 partants :	1er : 70 €		2ème: 90 €
		2ème : 60 €		3ème : 70 €

10.3p Coupes
Classement général : 1 coupe
Classement pour chacun des groupes : 1 coupe
Classement pour chacune des classes : De 2 à 4 partants : 1 coupe
De 5 à 8 partants : 2 coupes
De 9 à 12 partants : 3 coupes

Les prix ne sont pas cumulables

La remise des prix se déroulera le dimanche 9 juillet 2017 à 19h30 sur la ligne d'arrivée (M19 virage de la déchetterie). Les concurrents absents lors de la remise des prix ne pourront pas prétendre à leur prix et/ou coupe.